

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DDEEES 34** Subvention et convention avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité pour financer la poursuite du projet d'insertion professionnelle.

**M. Didier GUILLOT, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20.000 euros au PRES Sorbonne Paris Cité, sis 190 avenue de France (13ème) destinée à financer la poursuite du projet d'insertion professionnelle et demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de vingt mille euros (20.000 euros) est attribuée au PRES Sorbonne Paris Cité, sis 190 avenue de France (13e)

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le PRES Sorbonne Paris Cité la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55008 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.